



## Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

n° 2 - Octobre 2024

### Enseignement et formation



#### Lancement officiel du projet régional de l'enseignement agricole (PREA) 2023-2027

Le PREA est la feuille de route régionale de l'enseignement agricole. Piloté par la DRAAF, il est construit, mis en œuvre et suivi collaborativement avec non seulement les acteurs de l'enseignement technique, mais aussi les professionnels du secteur agricole.

Sur la base des acquis des précédents projets, sa déclinaison pour les années 2023 à 2027 porte sur 4 axes : la synergie de l'ensemble des acteurs, la structuration de l'offre de formation, l'innovation et la qualité en formation pour favoriser l'engagement citoyen, l'attractivité pour le second dispositif d'enseignement français.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/projet-regional-de-l-enseignement-agricole-en-pays-de-la-loire-lancement-du-a1868.html>



#### Enseignement agricole public en Loire-Atlantique : 10ème anniversaire de la fusion entre les lycées Jules Rieffel et Le Grand Blottreau

Si les deux établissements qui le composent, le lycée Jules Rieffel à Saint-Herblain et le lycée Le Grand Blottreau à Nantes, sont anciens, la structure qui les regroupe, l'EPLEFPA\* Nantes Terre Atlantique, est de création plus récente. La fusion entre deux établissements d'enseignement agricole, l'un public, l'autre privé, était une première en France, et se fondait sur les complémentarités en termes d'offre de formation et d'implantation dans les territoires. Elle a néanmoins nécessité une implication forte et de longue haleine de la part de tous les acteurs locaux pour déboucher, à la rentrée scolaire 2014, sur la création de l'établissement public d'enseignement agricole du bassin nantais.

Jean-Marc Ayrault, ancien maire des communes de Saint-Herblain puis de Nantes où sont implantés les deux lycées, et ancien Premier ministre du gouvernement ayant validé la création de l'établissement Nantes Terre Atlantique, était l'invité d'honneur de ce dixième anniversaire.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/la-fusion-du-lycee-horticole-du-grand-blottreau-et-l-eplefpa-de-saint-herblain-a1871.html>

\* EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

### Alimentation

#### L'actualité sanitaire animale dans la région des Pays de la Loire : MHE et FCO

**MHE** : La totalité de la région est placée en zone régulée pour la maladie hémorragique épizootique, les foyers étant concentrés en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique. La zone vaccinale, qui traverse la France de la Manche aux Bouches-du-Rhône, touche la région en nord Mayenne et nord-est Sarthe.

**FCO** : Au 24/10/2024, 153 foyers sont apparus dans la région, dont 151 en Sarthe, l'ensemble de la région étant néanmoins placée en zone régulée. Le vaccin est accessible gratuitement pour les éleveurs dans toute cette zone de vaccination volontaire.

Pour informer régulièrement les acteurs des filières concernées, la DRAAF réalise et diffuse depuis le mois d'août une lettre d'information sanitaire.

Voilà les "Actualités sanitaires en santé animale" sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/actualites-sanitaires-en-sante-animale-a1867.html>



#### Indemnités des pertes économiques dues à la MHE et la FCO

Le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) a ouvert l'indemnisation des surmortalités dues à la fièvre catarrhale ovine (FCO BTV-8), la prise en charge étant de 100%. Une enveloppe de 19 millions € y est consacrée.

S'agissant de la MHE, l'indemnisation des pertes 2024 se poursuit, le taux d'indemnisation par le fonds étant de 90% des pertes liées à la mortalité et aux frais vétérinaires liés aux suites de la maladie.

Les dossiers sont à traiter avec les groupements de défense sanitaire au niveau départemental.

En savoir plus : <https://www.fmse.fr/>



#### Influenza aviaire hautement pathogène

Pour renforcer la protection des élevages avicoles, le niveau de risque a été relevé, sur le territoire métropolitain, de "négligeable" à "modéré" depuis le 15 octobre 2024.

La campagne de vaccination a été relancée depuis le début du mois d'octobre. Avec près de 26,25 millions de canards ayant reçu au moins une dose de vaccin lors de la campagne précédente, la région des Pays de la Loire est la première concernée, en volume, en France.

Une campagne nationale de communication sur la vaccination sera lancée par le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, à partir du 07 novembre prochain.

En savoir plus sur les mesures liées au niveau "modéré" : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-hautement-pathogene-la-france-place-son-territoire-en-niveau-de-risque-moderer>

En savoir plus sur la campagne de vaccination : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>



#### Sensibiliser les plus jeunes et leur famille au gaspillage alimentaire

Chaque année un Français jette 58 kg de déchets alimentaires, dont 24 kg de nourriture encore comestible. En 2022 en France, 4 millions de tonnes de déchets encore comestibles ont ainsi été jetés, sur les 9,4 millions de tonnes de déchets alimentaires produits.

40% de ce gaspillage alimentaire provient des ménages. C'est donc en priorité aux familles, et tout particulièrement aux plus jeunes, que s'adresse la campagne de sensibilisation lancée à la mi-octobre par le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt. Une campagne qui joue sur les références à des contes, fables et films faisant partie de l'imaginaire et la culture collectifs connus de tous, pour toucher son but.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/stop-au-gaspillage-alimentaire-a1869.html>

### Productions et filières agricoles



#### Politique prioritaire du Gouvernement "renouvellement des actifs en agriculture" : le point au lycée agricole du Mans

Renouveler et former une génération d'agriculteurs et d'agricultrices est l'une des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG). Thierry Lambert, directeur interministériel de la transformation publique (DITP), était présent le 8 octobre dernier à Agrocampus La Germinière près du Mans, pour constater la mise en œuvre de cette politique au travers de l'action quotidienne d'un lycée agricole. Reçu par Annick Baille, directrice régionale, et Laurent Cuquel, chef d'établissement, il a rencontré des jeunes en formation à l'installation et visité l'exploitation agricole de l'établissement.

#### Réduction du potentiel viticole : le dispositif est ouvert par FranceAgriMer

Le dispositif de réduction définitive du potentiel viticole, qui constitue le premier volet de réponses aux difficultés structurelles rencontrées par le secteur viticole, est opérationnel depuis le 15 octobre dernier, après sa validation par la Commission européenne. Il finance la réduction du potentiel viticole à la suite de l'arrachage définitif de vignes en production, avec un montant de 4000 € par hectare. L'enveloppe nationale qui y est consacrée est de 120 M€.

En savoir plus : <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Filieres/Vin-et-cidriculture/Vin/2024/Ouverture-du-teleservice-pour-demander-l-aide-a-la-reduction-definitive-du-potentiel-viticole>

#### Prêts bonifiés en production vinicole

Le dispositif de prêts bonifiés aux entreprises viticoles de métropole rentre dans sa phase de mise en œuvre. Pratiquement, il consiste en la reprise des encours des prêts garantis par l'État (PGE), afin d'en lisser la charge de remboursement. Une instruction technique sera publiée prochainement pour accompagner son déploiement, les DDT(M)\* intervenant dans l'instruction des demandes d'autorisation de financement des prêts par les banques (réseaux Crédit Agricole-SA et Banque populaire-Caisse d'épargne), sous conditions et après accord du Préfet.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/ancement-dun-appel-candidatures-pour-le-deploiement-dun-dispositif-de-prets-bonifies-au-benefice>

\*DDT(M) : direction départementale des territoires (et de la mer)

## Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour perte de récolte

La région a connu en 2024 des aléas climatiques, dus essentiellement à une pluviométrie excessive, qui ont causé des pertes importantes sur les cultures, en rendements et en qualité.

Sur la base de l'article 1398 du code général des impôts, les directions départementales des finances publiques accordent des dégrèvements de taxe foncière sur le non bâti, pour perte de récolte. Ces dégrèvements portent sur un taux de 35%, qui peut varier à la hausse selon le type de cultures (par ex. vignes) et le périmètre géographique (par. zones de marais). Ils sont mis en œuvre par défaut par les services fiscaux, sans demande formelle des exploitants concernés.

## Première étape du processus électoral de renouvellement des chambres d'agriculture

Les élections professionnelles agricoles aux chambres d'agriculture se dérouleront en janvier 2025. Les listes provisoires des électeurs ont été publiées dans chaque commune de la région. Après vérification et demandes de modifications éventuelles par les électeurs, elles deviendront définitives le 30 novembre prochain et seront affichées à nouveau en mairies.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/elections-generales-des-chambres-d-agriculture-les-listes-electorales-a1858.html>

## Agro-environnement



### Ecophyto 2030 : appel à manifestation d'intérêt pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Cet AMI "Prise de risque Amont Aval et Massification" (AMI PRAAM), opéré par BPIFrance, vise à recueillir les besoins pour le développement de projets de massification de solutions alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'échelle territoriale, et à accompagner de futurs porteurs de projets potentiels. Il permettra d'adapter le cahier des charges d'un appel à projets, prévu pour être lancé au premier semestre 2025 avec une dotation prévisionnelle de 90M€. L'AMI est ouvert jusqu'au 29 novembre 2024.

En savoir plus : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinteret-praam-prise-de-risque-amont-aval-et-massification-de-pratiques-visant-a-reduire-lusage-des-produits-phytopharmaceutiques-sur-les-exploitations-agricoles>

### Projets agro-environnementaux et climatiques : l'appel à projets des Pays de la Loire est ouvert jusqu'au 20 novembre 2024

L'appel à projets pour les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) en Pays de la Loire, au titre de 2025, est ouvert en ligne sur le site de la DRAAF. Il vise en particulier à identifier et sélectionner les projets qui permettront d'ouvrir des territoires à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans la région pour la campagne 2025.

Voir l'appel à projets : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-agro-environnementaux-et-climatiques-paec-pour-la-campagne-2025>

## Statistiques et données économiques



### Synthèse régionale agricole du 1er semestre 2024 : la note de conjoncture vient d'être publiée

Rendements et qualité des cultures, décapitalisation dans le secteur de la viande bovine, retour à des niveaux pré-IAHP du secteur volailles, mais aussi conditions météorologiques, simplification engagée par le Gouvernement, solde commercial régional.. la note de conjoncture publiée par le service d'information statistique et économique de la DRAAF fait un tour d'horizon complet de la situation agricole et agroalimentaire régionale au 1er semestre de l'année.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/conjoncture-semestrielle-trimestrielle-a1692.html>



Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE  
Composition : DRAAF - Communication  
Contacts : [direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)  
[communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-infolettre-de-la-draaf/professionnels>

S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : [communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr). Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : [communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)